

## **Postulat :**

(selon art. 30 du Règlement du Conseil général)

### **« Lutter contre les espèces invasives »**

**Déposants: Catherine Frossard, conseillère générale  
Dominique Robyr, conseiller général**

Les espèces invasives, végétales et animales, peuvent représenter un danger pour la biodiversité locale et également créer des problèmes de santé pour les humains comme dans le cas de l'ambrosie ou de la berce du Caucase. De plus, des dégâts aux infrastructures sont également possibles, entraînant des conséquences financières.

La problématique des espèces invasives a déjà été relevée à deux reprises depuis 2012 par la sous-signée de gauche, mais aucune suite n'en a été donnée.

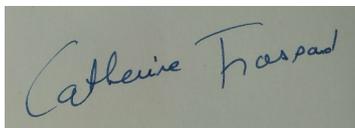
Partant, les déposants reviennent vers le conseil communal avec la même problématique mais sous la forme d'un postulat.

Les pistes de mise en œuvre suggérées sont les suivantes :

1. Identification des mesures déjà existantes en la matière.
2. Identification des espèces invasives présente sur notre territoire :
  - Espèces problématiques ;
  - Espèces non-problématiques mais non-souhaitées (néophytes envahissantes).
3. Coordination :
  - Avec les services cantonaux ;
  - Avec les impératifs du Parc naturel régional de la Vallée du Trient ;
  - Autres.
4. Lutte contre les espèces invasives :
  - Destruction et élimination des adventices ;
  - Destruction et élimination des nids (chenilles processionnaires).
5. Information aux propriétaires de parcelles :
  - Information sur le site Internet de la commune;
  - Flyer dans Agaune Info.
6. Interdiction de planter les espèces problématiques (même si disponibles en jardinerie):
  - Modification de règlements.

St-Maurice, le 13 mai 2023

**Catherine Frossard**



**Dominique Robyr**

